

**DECISION N° 125-2024**

**Portant validation de convention avec le conservatoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour un concert dans l'abbatiale.**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le projet de convention avec le conservatoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Considérant que le projet d'un concert organisé par le conservatoire de l'Intercom Bernay Terre de Normandie aura lieu au sein de l'abbatiale le 18 mai 2024 ;  
Considérant le projet de la mise à disposition des espaces de l'abbatiale à titre gracieux ;

**DECIDE :**

De valider la convention avec le conservatoire de l'Intercom Bernay Terre de Normandie.